



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contrat de
Transition
Écologique

L'ÉCOLOGIE
DANS NOS TERRITOIRES
Les belles histoires

SOMMAIRE

- 04 **Éditorial**
- 06 **Auvergne-Rhône-Alpes**
Syndicat des territoires de l'Est Cantal
- 08 **Bourgogne-Franche-Comté**
Territoire de Haute Côte-d'Or
- 10 **Bretagne**
Communauté de communes
du Val d'Ille-Aubigné
- 12 **Centre-Val de Loire**
Pays Vendômois
- 14 **Grand-Est**
Communauté de communes
de Vitry, Champagne et Der
- 16 **Grand-Est**
PETR du Pays de la Déodatie
- 18 **Hauts-de-France**
Territoire de La Sambre-Avesnois
et de la Thiérache
- 20 **Île-de-France**
Communauté d'agglomération
de Marne-et-Gondoire
- 22 **Normandie**
Communauté de communes
de Coutances Mer et Bocage
- 24 **Nouvelle-Aquitaine**
Communauté d'agglomération
de Rochefort Océan
- 26 **Nouvelle-Aquitaine**
Communauté de communes
de Cœur Haute Lande
- 28 **Occitanie**
Communauté d'agglomération
de Carcassonne Agglo
- 30 **Occitanie**
Communauté d'agglomération
du Grand Narbonne
- 32 **Pays de La Loire**
Communauté de communes
d'Erdre-et-Gesvres
- 34 **Provence-Alpes-Côte d'Azur**
PETR du Briançonnais, des Écrins,
du Guillemois et du Queyras
- 36 **Provence-Alpes-Côte d'Azur**
Communauté d'agglomération
du Pays de Grasse
- 38 **Outre-Mer**
Communauté d'agglomération
du Territoire de la Côte Ouest
- 40 **Charte du comité d'orientation
des territoires en transition**
- 44 **" Je suis venue vous voir "**



La France fait aujourd'hui face à un défi écologique considérable : réchauffement climatique, érosion de la biodiversité, inondations et sécheresses ou encore pollutions de l'air, des eaux et des sols, etc. Cette situation nécessite un changement sans précédent de notre modèle de développement, porteur d'innovation, de créativité et d'avancées techniques et technologiques. Nous devons changer nos modes de production et de consommation, en veillant à ne laisser personne au bord du chemin. Pour être réussie, cette transition devra avant tout être le reflet de notre société dans toute sa complexité et se nourrir de la richesse de nos territoires en s'appuyant sur la solidarité entre leurs habitants, afin que chaque territoire écrive sa propre histoire, sous la plume collective de l'ensemble des acteurs locaux.

Depuis deux ans, les contrats de transition écologique contribuent à faire émerger, partout dans nos territoires métropolitains et ultramarins, cette transformation concrète en faveur d'une transition écologique et solidaire de notre société. Dans les 107 territoires et les 255 intercommunalités de ce réseau, des acteurs locaux de divers horizons (associations, collectifs citoyens, entreprises, collectivités territoriales) se sont en effet alliés pour faire émerger une nouvelle vision du territoire, un projet commun dans lequel toute la palette des activités, des atouts et des aménités du territoire est mise au service d'une transformation vers un modèle plus durable.

La réussite de ce dispositif est tout à la fois le fait d'un État-facilitateur, qui accompagne les territoires en termes d'ingénierie, et d'une volonté collective des acteurs locaux de porter le changement. Partout, lors de mes déplacements, les élus locaux me disent leur conviction profonde d'une transition nécessaire de notre société vers un développement plus soutenable. Partout, ils me disent aussi la force des synergies locales, des initiatives citoyennes, mais surtout la lourdeur de l'administration, la difficulté à porter l'innovation, à expliquer la spécificité de certains projets, à endurer la rigidité de règles nationales qui s'adaptent mal aux particularités de leurs projets.

Avec la mise en œuvre des contrats de transition écologique, l'État a voulu faire le pari des initiatives locales et des innovations territoriales et cesser de chercher à inscrire chaque projet territorial dans une case. Il y laisse ainsi une place conséquente à la différenciation, à l'expérimentation, bref aux innovations de tout type. Je crois très profondément à la force de nos acteurs de terrain, à leur capacité à inventer le monde de demain, à faire vivre le génie écologique de notre pays. Si nous voulons réussir, nous devons leur faire confiance, les aider dans l'élaboration d'un projet de verdissement de leur territoire, dans son portage, dans sa mise en œuvre opérationnelle, enfin dans son évolution au gré des nouvelles découvertes scientifiques et des bonnes volontés. Ils ont besoin de nous pour exprimer tout leur potentiel. Je veux leur dire que leur appel a été entendu.

C'est en effet au cœur de nos territoires, avec ceux qui font la transition écologique, que nous trouverons la voie du changement. Ils sont en Bourgogne, en Bretagne, dans les Alpes ou dans les Landes, ils sont agriculteurs, entrepreneurs ou parfumeurs, ils nous nourrissent, nous chauffent ou nous emploient. Ils font partie d'une entreprise, d'une association ou d'un collectif de citoyens. Ils sont conseillers municipaux, maires ou présidents d'intercommunalités. Chaque jour, ils écrivent notre histoire avec des solutions concrètes, des projets à taille humaine et des idées sur mesure qui font progresser notre transition écologique.

Grâce à cette nouvelle méthode, plus de mille projets écologiques et solidaires ont vu le jour en France dans tous les secteurs de l'économie, suscitant 1,5 milliard d'euros d'investissements. Ils portent une vision renouvelée de l'agriculture, s'appuient sur la création de circuits courts, visent la préservation de l'eau et des ressources naturelles, le développement des bocages, des forêts ou encore des prairies. Ils contribuent à la restauration des continuités aquatiques et terrestres, au développement de mobilités douces, à l'accélération des énergies renouvelables ou encore à la rénovation thermique du bâti. Ils sont autant d'actions en faveur d'une transformation en profondeur au niveau local.

Surtout, derrière chaque action de transformation transparaît une communauté, une histoire, une initiative commune. Nous avons voulu les raconter, afin que chacun comprenne que ces réussites écologiques sont le fait d'une culture, d'une histoire, d'un patrimoine partagé et d'une volonté des acteurs de terrain de changer. J'ai voulu que la parole soit donnée aux hommes et aux femmes qui « font » la transition écologique, qui en sont les ambassadeurs de terrain. Je forme le vœu que ce livret puisse être une source d'inspiration, autant qu'une source de fierté pour nous tous. Je voudrais saisir l'occasion pour les remercier, eux qui sont les pionniers de cette transformation de notre société depuis les territoires.

Si la France et le monde nécessitent plus que jamais d'accélérer la transition écologique et solidaire, ce changement ne pourra se faire qu'en libérant les initiatives locales. Sachons nous appuyer sur les réussites locales décrites dans les pages qui suivent pour en faire des démonstrateurs utiles à d'autres territoires, sachons libérer de la contrainte, nous ouvrir à l'expérimentation et à l'innovation, car nos acteurs locaux ont du talent et leur solutions méritent notre aide, notre attention et nos encouragements.

Vive la transition écologique et vivent les territoires !

Emmanuelle Wargon,

Secrétaire d'État auprès de la Ministre
de la Transition écologique et solidaire



SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



105 
communes concernées

13 
projets développés
pour un montant
de 5245066 euros


43 271
citoyens bénéficiaires

Au cœur du Massif central, le territoire de l'Est-Cantal est avant tout un territoire rural, recouvert de surfaces agricoles et forestières. S'il bénéficie d'une diversité de paysages et de savoir-faire locaux, il perd des habitants chaque année et souhaite faire de sa transition écologique une source de développement durable pour son territoire.

QUAND DES ÉLUS SAUVENT DES CIRCUITS COURTS

Le Cantal abrite plus de 5000 exploitations bovines. L'élevage et la production de viande de bœuf sont ancrés dans l'identité du territoire et structurent une partie de l'économie locale depuis des siècles. La présence d'abattoirs dans la région a longtemps garanti une production de viande de bœuf de qualité, permettant un temps réduit de transport de l'animal entre l'exploitation et l'abattoir, une traçabilité accrue et une relation de proximité entre le producteur et le consommateur.

Alors que les abattoirs privés se sont concentrés autour des métropoles et raréfiés en zone rurale au cours des dernières décennies, les abattoirs publics restent pour beaucoup de petits éleveurs une solution essentielle pour une production en circuit court. Du fait des difficultés de la filière de viande de boucherie, avec une baisse de la consommation de viande non transformée et une concentration des ventes dans les grandes et moyennes surfaces, le modèle économique des abattoirs publics est devenu très largement déficitaire au fil des années. Représentant un coût disproportionné pour les collectivités en zone rurale, nombre d'abattoirs publics ont donc dû cesser leur activité, allongeant les distances entre les élevages et les abattoirs et

produisant de fait plus de stress pour les animaux, davantage de gaz à effet de serre et limitant la traçabilité de la viande.

La communauté de communes Hautes Terres Communauté n'a pas été épargnée par ce phénomène puisque l'abattoir de la commune de Neussargues-en-Pinatelle, l'un des derniers encore ouverts sur le territoire, a été menacé de fermeture en 2014. Les élus de la communauté de commune ont alors décidé de moderniser l'abattoir (construit en 1941) et de l'intégrer dans un projet plus global de soutien aux éleveurs du territoire. Accompagnés de la chambre d'agriculture du Cantal, du syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon (Sigal) et de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), les élus ont travaillé à un accompagnement des agriculteurs vers des méthodes d'agriculture biologique.

Après avoir obtenu un financement des travaux à hauteur de 715000 euros de la part de l'État, l'abattoir a pu rouvrir ses portes en 2019 et dispose aujourd'hui de plus de 700 clients. Lors de l'élaboration du contrat de transition écologique de l'Est-Cantal, la communauté de communes Hautes Terres Communauté et la commune de Neussargues-en-Pinatelle ont souhaité créer autour de l'abattoir une filière viande à haute valeur environnementale (HVE). Ainsi, les élus travaillent à la mise en place d'une filière de transformation de la viande en circuits courts (pot-au-feu, steak haché). Ils souhaitent également organiser, à côté de l'atelier de découpe et de transformation de l'abattoir, deux événements par an ouverts à tous les habitants pour faire découvrir les produits issus de l'abattoir et montrer que le travail qui y est réalisé est respectueux et du bien-être animal et de l'environnement.

" L'investissement et la gestion publique de ce dossier ont joué un rôle déterminant. Ils ont assuré une ambition élevée et une véritable qualité du projet environnemental. "

Ghyslaine Pradel
présidente de Hautes Terres Communauté



TERRITOIRE DE HAUTE CÔTE-D'OR BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



140 
communes concernées

4 
projets développés
pour un montant
de 450 000 euros


31 197
citoyens bénéficiaires

Au croisement entre Dijon, Chaumont et Troyes, le territoire de Haute Côte-d'Or est à la fois riche de ses paysages forestiers exceptionnels – choyés par les biologistes des XVII^e et XVIII^e siècles – et marqué par son passé industriel. La Côte-d'Or a en effet été un des berceaux de la métallurgie française. Entre tradition et modernité, le territoire s'engage aujourd'hui dans une transition écologique tournée vers le monde agricole et son avenir.

QUAND DES ÉLEVEURS RÉINTRODUISENT UNE CULTURE BIOLOGIQUE ANCESTRALE

Avec plus de 26000 exploitations sur son territoire et 59 % de sa surface occupée par l'agriculture, la Bourgogne-Franche-Comté est l'un des piliers agricoles de la France. L'agriculture régionale repose sur 4 grandes productions : la vigne, avec des vins AOP, grands crus mondialement connus comme le pommard en Côte-d'Or ou les pouilly-fumé dans la Nièvre, la viande bovine et porcine, avec par exemple le bœuf charollais et la volaille de Bresse, la culture céréalière, en particulier celle du blé, de l'orge et de l'avoine, et enfin le lait, qui permet la production de fromages emblématiques du quotidien des Français comme le comté, le morbier ou l'époisses.

Au cœur de cette région, la Côte-d'Or abrite 4700 exploitations agricoles et fait partie intégrante de l'identité régionale. Si elle est très connue pour ses vignes du pays Châtillonnais, de la côte de Nuits et de la côte de Beaune, elle reste tournée vers les céréales et les oléo-protéagineux – 3/5^e de sa surface en étant recouverte – et l'élevage laitier.

Comme l'ensemble des agriculteurs français, les éleveurs de Côte-d'Or sont toutefois appelés à changer de modèle pour répondre aux défis climatique et écologique en utilisant moins de pesticides, en réduisant leur consommation d'eau et en limitant leur dépendance aux marchés internationaux. Dans ce

contexte, la filière laitière de Côte-d'Or est particulièrement concernée : responsable de 6 % des émissions de gaz à effet de serre nationales, elle doit elle aussi changer de pratiques, tout en faisant face à des difficultés économiques de plus en plus fortes du fait de son manque de compétitivité face à ses voisins européens.

Conscients des défis à relever au sein de leur filière, 37 éleveurs laitiers du Châtillonnais et du Montbardois ont décidé de faire de l'alimentation biologique de leurs cheptels un atout pour valoriser leur lait et transformer leurs produits sur place pour favoriser la production des produits locaux de qualité.

Au cœur de la Côte-d'Or, la coopérative laitière a en effet misé sur la luzerne pour se différencier de ses concurrents. Déjà utilisée au Moyen-Âge, la luzerne est une plante herbacée pleine de protéines qui, grâce à sa forte teneur en azote, permet à terme d'utiliser moins d'engrais chimiques. En effet, lorsque la luzerne est plantée, elle renforce et régénère le sol, qui peut alors accueillir une nouvelle plante (une fois la luzerne récoltée), comme le sarrasin, que le territoire a par ailleurs réintroduit dans ses cultures pour créer une biscuiterie locale à base de cette farine.

Une fois plantée, la luzerne renforce la qualité des sols et en réduit l'évaporation. Elle diminue le besoin d'irrigation et permet de réaliser des économies d'eau. Ramassée puis séchée, elle devient un aliment légal mineux permettant de mieux nourrir les vaches tout en améliorant la qualité du lait.

Les producteurs laitiers ont donc décidé de réintroduire cette plante dans leurs pratiques agricoles et souhaitent en faire un argument de vente auprès de leurs consommateurs. Grâce au contrat de transition écologique, ils ont pu s'associer avec la coopérative de déshydratation de céréales de Baigneux-les-Juifs pour transformer la luzerne en granulés et en bottes de foin séché. Active depuis 1978, la coopérative permet aux agriculteurs locaux de s'approvisionner en bas intrants produits localement, évitant l'importation de tourteau de soja des États-Unis ou du Brésil.

" L'État s'est posé en facilitateur de notre projet, afin de nous permettre d'innover et de nous poser en territoire pilote. Notre territoire rural a besoin de ces souplesses pour répondre aux besoins de la population. "

Alain Bécard,
président de la communauté
de communes du Pays Montbardois



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ BRETAGNE



19 
communes concernées

8 
projets développés
pour un montant
de **6 664 106 euros**


36 302
citoyens bénéficiaires

Partagée entre un milieu périurbain tourné vers la ville de Rennes et sa culture rurale au cœur de son arrière-pays, la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné est un territoire historiquement agricole. Aujourd'hui attractif pour bon nombre de citoyens désirant s'éloigner de la ville, la communauté de communes a décidé de s'engager dans une transition écologique qui sait allier les enjeux de la ville et de la campagne.

QUAND DES AGRICULTEURS S'ASSOCIENT POUR PRODUIRE DU BIOGAZ

Terre de marins mais aussi d'agriculteurs, l'Ille-et-Vilaine est couverte à plus de 65 % par des exploitations agricoles. Si les grandes cultures y sont fortement représentées, la filière phare de la région reste celle de l'élevage : avec 17,4 millions d'hectolitres de lait produits, l'Ille-et-Vilaine se positionne comme le premier département laitier en France. Dans un métier où l'on ne compte ni les heures, ni les mois et où l'on doit faire face à un marché national et européen de plus en plus concurrentiel, la transition écologique reste parfois délicate à mettre en place. L'enjeu est pourtant de taille : alors que le secteur agricole représente 19 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau national, ce taux grimpe à presque 50 % au niveau du département breton.

Au cœur de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, les élus ont décidé de soutenir les agriculteurs qui s'engagent, malgré les difficultés, vers un changement de modèle. Grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire lors du contrat de transition écologique, elle va donc accueillir, sur la commune d'Aubigné, une unité de méthanisation, alimentée par des déjections animales et des matières végétales, qui sera raccordée au réseau de gaz du territoire.

" Grâce au contrat de transition écologique, nous avons travaillé ensemble pour valoriser les déchets locaux en production d'énergie verte. C'est un circuit vertueux pour l'environnement et pour l'économie ! "

Claude Jaouen,
président de la communauté
de communes Val d'Ille-Aubigné

Partant initialement de la volonté individuelle de cinq agriculteurs, le projet s'est avéré trop coûteux pour chacune de leurs exploitations. Grâce au contrat de transition écologique, les agriculteurs se sont réunis au sein d'une association et ont bénéficié d'une aide de la communauté de communes pour faire naître un projet collectif.



Permettant la création d'un emploi pour assurer sa logistique, sa maintenance et sa surveillance, l'unité de méthanisation va également permettre de donner une seconde vie à un site de production laitière dont la fermeture était imminente. Dans une logique de retour direct au sol, ces intrants naturels seront, une fois traités, épandus sur les terres cultivées du territoire.



PAYS VENDÔMOIS

CENTRE-VAL DE LOIRE



100 
communes concernées

26 
projets développés
pour un montant
de 7957891 euros


57 038
citoyens bénéficiaires

Entouré par le Perche et la Beauce, le Pays Vendômois se définit comme une « campagne habitée ». Haut lieu de notre patrimoine historique, le territoire abrite de multiples vestiges du Moyen-Âge et bénéficie du rayonnement des châteaux du Loir-et-Cher, de Chambord à Cheverny. Accueillant aujourd'hui de nombreuses entreprises nationales et internationales, le Pays Vendômois souhaite devenir un des premiers pôles d'écologie industrielle du pays.

QUAND DES LYCÉENS SE FORMENT AUX MÉTIERS DE DEMAIN

Si ce sont les régions de l'Île-de-France, des Hauts-de-France et du Grand-Est qui ont historiquement abrité les usines des grands groupes automobiles français et étrangers, la région Centre-Val de Loire peut elle aussi s'appuyer sur une filière automobile solide. Du sous-traitant au fournisseur de matériaux en passant par le prestataire de services, l'industrie représente aujourd'hui plus de 29 000 emplois dans la région et a toujours été structurante pour l'économie locale. Le Loir-et-Cher s'est notamment érigé en spécialiste de la mécanique en accueillant, dès 1959, l'usine Roto Diesel, à l'époque experte en pompes à injection pour les engins agricoles, qui deviendra au fil des ans le champion national des moteurs diesel, sa production alimentant jusqu'à 55% du marché national. Employant aujourd'hui 1 750 salariés, le groupe a longtemps fait la fierté du département et reste une référence pour nombre de ses habitants.

Du côté du Pays Vendômois, le lycée Ampère a décidé de se placer à l'avant-garde du changement pour continuer à accompagner ses élèves dans leur formation professionnelle comme il l'a fait depuis plus de 50 ans. Né de la création d'un centre rural de jeunesse dans un ancien pavillon

de chasse de la commune de la Ville-aux-Clercs en 1941, le lycée Ampère était à l'origine destiné à former les menuisiers de la région. Avec la motorisation et l'essor de l'industrie automobile dans la région, le lycée a créé, dès 1950, des formations de réparation de voitures et d'engins agricoles avant de devenir, en 1960, un collège d'enseignement technique.

Déplacé au cœur de la ville de Vendôme, il est devenu un lycée d'enseignement professionnel en 1977 et continue d'être un établissement d'excellence pour les métiers de la maintenance et des services automobiles. Depuis plusieurs années, le lycée a souhaité écrire une nouvelle page de son histoire pour répondre au défi de la lutte contre le changement climatique et de la décarbonation de l'industrie en soutenant les véhicules électriques et hybrides.

En travaillant avec la Fédération nationale de la mécanique, le rectorat et les services de l'État, il a réussi à créer une certification (inédite en France) à la maintenance et à l'entretien des véhicules électriques et hybrides, particulièrement ceux fonctionnant au gaz naturel (GNV), pour lesquels le territoire a par ailleurs décidé d'installer plusieurs stations de recharge.

Partant du constat qu'aucune formation n'existait pour l'entretien de ces véhicules du futur, le Pays Vendômois a donc voulu s'engager pour offrir à ses élèves une formation d'avenir. Symbolique de la solidarité territoriale, ce certificat sera ouvert très prochainement aux autres élèves des filières professionnelles de Tours, Vierzon et Blois.

« Grâce au contrat de transition écologique, nous avons pu perfectionner notre offre de formation, au regard des évolutions du secteur automobile. Nous sommes désormais à la pointe des métiers de demain ! »

Isabelle Maincion,
présidente du Pays Vendômois



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VITRY, CHAMPAGNE ET DER GRAND-EST



35 
communes concernées

5 
projets développés
pour un montant
de 3920800 euros


25 510
citoyens bénéficiaires

À mi-chemin entre Paris et Strasbourg, la communauté de communes de Vitry Champagne et Der a été ravagée par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, avant de se reconstruire grâce à l'essor économique des Trente Glorieuses. Aujourd'hui fragilisé par la désindustrialisation, le territoire souhaite faire de la transition écologique une opportunité de succès économique et social.

QUAND DES ÉLUS RELANCENT LE FRET FERROVIAIRE

Alors même qu'un seul train de fret permettait de transporter l'équivalent de 50 poids lourds, le fret ferroviaire a connu un important déclin au cours des années 1990. Fortement corrélé aux industries lourdes qui l'ont longtemps utilisé pour convoyer de gros volumes de marchandise, le fret ferroviaire a subi de plein fouet la désindustrialisation de la France puisqu'il est passé de 75 % de transport de marchandises dans les années 1970 à 10 % aujourd'hui. Malgré l'arrivée de nouveaux opérateurs, l'ouverture du marché à la concurrence en 2006 n'a pas réussi à redresser le secteur dont le déclin n'a cessé de se poursuivre jusqu'à aujourd'hui.

Nichée au sud du département de la Marne, la ligne de fret de la zone industrielle de Vitry-Marolles a été directement touchée par le déclin du transport ferroviaire de marchandises et, comme ailleurs dans le Grand Est, par la désindustrialisation progressive du territoire. Construite en 1963 sur une ancienne carrière des communes de Vitry-le-François et de Marolles, la zone industrielle fut à l'époque de sa création un symbole d'essor économique et de plein emploi promis par la période d'après-guerre.

" En réinvestissant un chemin de fer abandonné, nous redonnons vie au territoire et travaillons à l'exportation de nos produits locaux."

Jean-Pierre Bouquet,
président de la communauté
de communes de Vitry Champagne et Der



Son embranchement ferroviaire la reliant à la ligne Paris-Strasbourg a permis d'attirer de grands groupes industriels sur le territoire et a transporté les marchandises de sept entreprises de métallurgie, de plasturgie et de céréales jusqu'aux années 1990. Depuis lors, la désindustrialisation a conduit à la réduction du tonnage et la ligne n'est plus utilisée que par trois établissements. Celle-ci est cependant essentielle pour ses utilisateurs, comme l'entreprise Malteurop qui achemine sa production de malt jusqu'au port d'Anvers au nord de la Belgique.

Menacée de fermeture, la ligne a été rétrocédée par la chambre de commerce et de l'industrie de la Marne à la communauté de communes de Vitry Champagne et Der en 2020 – phénomène assez rare pour le souligner. Aujourd'hui, les élus locaux refusent d'abandonner la ligne de fret et se battent pour qu'elle devienne le pilier de leur engagement écologique : grâce à la mobilisation permise par leur contrat de transition écologique, les élus locaux travaillent donc à la création d'une plateforme multimodale où les entreprises du territoire déposeraient leur marchandise pour qu'elle soit acheminée en fret ferroviaire dans toute l'Europe via la ligne Paris-Strasbourg, leur permettant ainsi de réduire leur dépendance au transport routier tout en garantissant la survie de la voie ferrée.



PETR DU PAYS DE LA DÉODATIE GRAND-EST



111 
communes concernées

Plus de
16 
projets développés
pour un montant
de **9600000 euros**


93644
citoyens bénéficiaires

Situé au sud de la Lorraine, le Pays de la Déodatie est un territoire de montagne organisé autour de la vallée de la Meurthe et l'est vosgien avec la ville de Saint-Dié-des-Vosges. Riche d'un patrimoine naturel très dense puisque recouvert à 70% de forêts, ce territoire est toutefois confronté à un enjeu important de développement économique. Le territoire doit aujourd'hui reconstruire son économie durement touchée par la désindustrialisation, tout en faisant face au changement climatique.

QUAND LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS EST ACCÉLÉRÉE

Pourtant nécessaire pour satisfaire nos besoins essentiels d'énergie (se chauffer, se laver et se nourrir) le confort énergétique reste, pour plus de 6 millions de personnes en France, un idéal encore loin de la réalité. Alors qu'un logement bien isolé émet moins de gaz à effet de serre, résiste mieux contre le froid ou la chaleur et permet de maîtriser sa facture énergétique, une passoire thermique multiplie les risques pour notre santé, notre environnement et notre porte-monnaie. La précarité énergétique est donc un enjeu national au centre du combat écologique, les émissions de l'ensemble du parc immobilier du pays représentant un quart de nos émissions de gaz à effet de serre. Concernant majoritairement des ménages modestes voire précaires, les passoires thermiques sont toutefois très coûteuses à rénover et les aides publiques accordées à ces derniers sont parfois difficiles à appréhender.

Au cœur de la région Grand Est, le PETR du Pays de la Déodatie et la commune de Saint-Dié-des-Vosges comptent un nombre très important de maisons construites avant 1949 qui, pour une grande majorité, n'ont jamais fait l'objet de travaux de rénovation lourde. Durement affecté par la désindustrialisation du pays, le territoire connaît un taux de chômage

élevé et peine à sortir une partie de ses habitants de la pauvreté. Les élus locaux ont donc eu à cœur de faire de l'accès à un logement décent une priorité dans leurs projets, en gardant en tête le souhait de soutenir, à travers leurs travaux, la création d'emplois au sein de leur territoire.

Ils ont ainsi créé le programme Habiter mieux en Déodatie avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et la Maison de l'emploi (aujourd'hui reprise par le PETR) dans un but très simple : permettre aux habitants de pouvoir rénover leur logement à moindre coût sans devoir avancer au préalable un seul euro. Habiter mieux en Déodatie propose en effet à ses citoyens de préfinancer les aides publiques à la rénovation énergétique en percevant l'ensemble des subventions de l'Anah, de la région, du département et des collectivités locales pour le compte du particulier.

Une fois les aides perçues, le Pays de la Déodatie règle lui-même les factures aux entreprises et le particulier n'a plus qu'à payer son reste à charge. 1157 dossiers ont ainsi été instruits pour un gain énergétique moyen des travaux de rénovation de 51%. Afin de poursuivre cet objectif d'offrir à chaque habitant un logement décent et confortable, le PETR du Pays de la Déodatie, à l'aide de son contrat de transition écologique, a porté la construction de logements sociaux sobres énergétiquement afin de permettre un niveau de charges quasi nul pour les locataires. Le Toit vosgien, bailleur social reconnu pour son innovation et la qualité technique de ses bâtiments, prévoit de construire un nouveau bâtiment entièrement en bois, isolé avec de la paille et équipé d'une toiture faite de panneaux solaires.

" Ce guichet unique de la rénovation énergétique de la Déodatie est à la fois un véritable levier économique et un levier social important permettant à un grand nombre de familles de sortir de la précarité énergétique. "

Guy Drocchi,
président du PETR du Pays de la Déodatie



TERRITOIRE DE LA SAMBRE-AVESNOIS ET DE LA THIÉRACHE HAUTS-DE-FRANCE



311 
communes concernées

30 
projets développés
pour un montant
de **38 000 000** euros


305 000
citoyens bénéficiaires

Au cœur de l'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, le territoire de la Sambre-Avesnois est en plein processus de reconversion économique après avoir été durement touché par les transformations industrielles de la fin du XX^e siècle. Le territoire veut faire de la transition écologique une opportunité pour revaloriser son patrimoine industriel et multiplier les vecteurs de solidarité pour ses habitants les plus précaires.

QUAND UN ANCIEN BASSIN MINIER S'ENGAGE POUR LA BIODIVERSITÉ

Symbolique du passé industriel et minier de la Sambre-Avesnois, la commune de Jeumont fait partie des premiers sites d'exploration de houille qui accueillirent, au début du XVIII^e siècle, l'ouverture des premières mines de charbon. Bien que la houille n'ait jamais été exploitée, Jeumont a abrité jusqu'en 1972 deux puits de forage alimentant la région en quartzite et grès schisteux, pierres servant notamment à la production des pavés du Nord, fameux pavés de la course Paris-Roubaix.

Fermé après la faillite de son exploitant, le site a été revendu à la commune de Jeumont en 1988 et les carrières se sont naturellement remplies d'eau, limitant ainsi les écroulements et les chutes de pierres. Malgré son emplacement idéal près du centre-ville et sa nature verdoyante, le site a longtemps été inutilisé et la baignade y a même été interdite en 2006, pour raisons sanitaires. Situé à côté d'un des quartiers les plus pauvres de la ville, le site est resté un des seuls lieux potentiels de villégiature pour les habitants ne pouvant pas partir en vacances. À partir de 2014, la communauté de commune de la Sambre-Avesnois s'est donc battu pour trouver une solution afin d'offrir à ses habitants les moins favorisés une base de loisirs au pied de leurs immeubles.

" Grâce au projet écologique du Watissart, notre territoire se pose en démonstrateur d'une fierté retrouvée et d'une ambition pour l'avenir. "

Benjamin Saint-Huile,
président de la communauté
d'agglomération Maubeuge Val de Sambre



Malgré les difficultés administratives, financières et techniques, en grande partie levées par la dynamique de coopération lancée avec le contrat de transition écologique, les élus ont réussi à mobiliser les entreprises pour développer un procédé de traitement des eaux, unique sur le territoire français, pour renouveler une à deux fois par jour l'eau du lac.

En 2019, la baignade a ainsi pu reprendre et la commune de Jeumont a créé les Wati Day's (du nom du fleuve Watissart qui traverse le site), en organisant des activités de loisirs respectueuses de l'environnement. Des compétitions sportives de portée nationale y sont même organisées depuis lors (coupe de France de VTT, manche du championnat de France de VTT, coupe de France de Triathlon, etc.), le tout en adéquation avec les enjeux écologiques.

Aujourd'hui, la gestion vertueuse et la renaturation des carrières a permis à de nombreuses espèces d'oiseaux disparues de revenir au bord du Watissart - le grand-duc ayant par ailleurs profité du confinement pour se nicher au cœur du parc. En travaillant avec le parc naturel régional de l'Avesnois et des associations locales, les élus ont décidé d'interdire la pêche de nuit et de limiter l'accès à la zone du grand-duc pour continuer à faire de l'ancienne carrière un écrin pour la faune et la flore sauvages.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE-ET-GONDOIRE

ÎLE-DE-FRANCE



20 
communes concernées

16 
projets développés
pour un montant
de 17 004 055 euros


103 782
citoyens bénéficiaires

Proche de la vallée de la Marne et de la région de la Brie, la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire est un territoire historiquement rural, qui a connu une urbanisation rapide au cours des années 1970. Souhaitant aujourd'hui se démarquer par son cadre de vie de qualité avec la vallée de la Gondoire, le territoire s'est engagé dans une transition écologique ayant à cœur de faire rayonner sa biodiversité.

QUAND UN TERRITOIRE RETROUVE LA BEAUTÉ DU CIEL NOCTURNE

La lumière artificielle s'est peu à peu installée dans le quotidien nocturne de nos villes. Le fonctionnement des lampadaires, panneaux lumineux ou vitrines illuminées tout au long de la nuit fait en effet office de norme plutôt que d'exception. Si l'éclairage, public comme privé, participe à la sécurité des citoyens, il constitue également une menace pour la faune et la flore sauvages qui, en l'absence de périodes d'obscurité complètes, perd ses repères et voit son habitat naturel durablement modifié.

Il peut s'agir d'insectes brûlés en s'approchant des lumières, mais aussi d'oiseaux migrateurs désorientés par les signaux lumineux ou de chauves-souris désertant les villes du fait du réfléchissement de la lumière sur les fleuves et les lacs. Allant de pair avec l'accélération de l'urbanisation depuis plusieurs décennies, la pollution lumineuse a provoqué une perte d'obscurité d'en moyenne 15% en Europe et s'est vu aggravé par une augmentation de 30% de l'éclairage public en France depuis 2010. Au-delà des conséquences en matière de perte de biodiversité, c'est aussi notre vision du monde qui change, puisqu'elle empêche un tiers de la population mondiale de voir la voie lactée.

" Penser et créer une trame noire, c'est tout à la fois un acte économique, écologique et un engagement fort en faveur de la biodiversité ! "

Jean-Paul Michel,
président de l'agglomération
de Marne-et-Gondoire

Alors que l'éclairage extérieur représente en moyenne 40% de la facture énergétique des collectivités, engager une réduction ou une réorganisation de l'éclairage public peut aider à restaurer la biodiversité tout en assurant des économies d'énergies.

Depuis 2017, la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire a décidé de se lancer dans la création d'un couloir écologique pour garantir à ses différentes espèces, notamment les chauves-souris, une période nocturne d'obscurité totale. Le projet de trame noire a pour premier objectif d'engager un grand diagnostic de la pollution lumineuse, ainsi qu'un inventaire des espèces impactées pour déterminer les lieux où les points lumineux déstabilisent le plus les écosystèmes naturels afin de mener des actions pour lutter contre ce phénomène.

En étroite collaboration avec le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM), l'agglomération a travaillé à la collecte des données lumineuses de son territoire pour mieux connaître ce phénomène. Souhaitant également associer ses citoyens à la démarche, la communauté d'agglomération a décidé d'organiser des balades urbaines nocturnes pour sensibiliser ses habitants à la pollution lumineuse, mais aussi à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre la fragmentation des habitats naturels. Lancée par le contrat de transition écologique, c'est à terme toute une dynamique collective autour de la sécurité, de la santé et de l'environnement que l'agglomération souhaite mettre en place sur l'ensemble de son territoire.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COUTANCES MER ET BOCAGE NORMANDIE



49 
communes concernées

26 
projets développés
pour un montant
de 9090662 euros


48 500
citoyens bénéficiaires

Situé à l'ouest du département de la Manche, la communauté de communes de Coutances mer et bocage doit son nom à une identité marine et bocagère qui fait sa force comme sa fragilité. Fort d'une industrie conchylicole très développée, le territoire est néanmoins menacé par la montée des eaux et le retrait du trait de côte. La transition écologique s'est donc avérée être une solution face à ce phénomène qui met en danger sa survie.

QUAND DES TERRITOIRES S'ADAPTENT POUR FAIRE FACE À LA MONTÉE DES EAUX

Considéré comme l'hiver français le plus rude du XX^e siècle, l'hiver 1962-1963 a glacé les Français de la mi-novembre jusqu'au mois de mars, avec des vagues de froid inédites en France et en Europe. Le jour de Noël 1962 reste encore dans les mémoires collectives avec un record de froid historique puisque toutes les stations météo de France métropolitaine ont enregistré des températures inférieures à -10 °C.

Si ce gel hivernal a été dramatique pour les ostréiculteurs bretons, il a également bouleversé l'économie normande : la mer ayant gelé, la formation d'une petite banquise a fait disparaître les prairies et les ressources en poisson de la Manche, provoquant alors la faillite d'une grande partie des pêcheurs du littoral. Pour sortir l'industrie de la pêche de ses difficultés, le directeur des Affaires maritimes de Cherbourg a décidé d'inciter les Manchois à expérimenter la culture de moule sur pieux, faisant de plusieurs familles de pêcheurs des pionniers de la mytiliculture dans cette partie du pays.

Pilier de l'économie locale, la mytiliculture a fortement participé à l'essor du territoire qui est aujourd'hui l'un des premiers producteurs de moules de bouchot avec 30,5% des parts du marché national.

" Avec ce contrat, nous avons voulu dire aux hommes et aux femmes du territoire que nous nous préparons à ce qui arrive. Nous voulons anticiper les changements, pour respecter l'environnement, tout en épaulant les populations. "

Jacky Bidot,
président de la communauté de
communes de Coutances mer et bocages

Aujourd'hui, le territoire subit toutefois de plein fouet les conséquences du réchauffement climatique. Alors qu'il est directement tourné vers la mer, celle-ci menace de submersion et d'érosion différents secteurs du littoral manchois du fait de la montée des eaux et du recul du trait de côte. La communauté de communes de Coutances mer et bocage a donc décidé d'engager une réflexion de long terme – de dix à cent ans – en mettant en place une gouvernance dédiée à l'adaptation du littoral au changement climatique.

Souhaitant réinventer son aménagement, le territoire a avant tout mis sur les générations futures : en 2019, il a lancé un appel à candidature pour inviter vingt étudiants à travailler, sur la commune de Gouville-sur-Mer, au littoral de demain. Venus de partout en France, des étudiants géographes, architectes, urbanistes ou même psychologues de l'environnement se sont réunis pour imaginer l'avenir du territoire. L'idée forte ressortie de cet atelier collaboratif est venue confirmer l'approche des élus de Coutances Mer et Bocage puisqu'aucun des étudiants n'a souhaité que le territoire lutte contre la mer : ils ne souhaitent en effet pas construire de fortifications pour empêcher la hausse du niveau de la mer, mais utiliser des méthodes douces pour limiter le recul du trait de côte tout en préparant le territoire à cette montée des eaux par la résilience et l'adaptation.

Engagée dans un contrat de transition écologique depuis 2019, la communauté de communes a multiplié les actions pour sensibiliser ses habitants à une gestion durable du trait de côte, mais aussi à la qualité des eaux littorales et à l'environnement. Le territoire prépare déjà l'expérimentation de la relocalisation d'entreprises situées en zones à risques, en accompagnant un agriculteur de la commune de Montmartin-sur-Mer et deux campings de Gouville-sur-Mer, et s'organise en groupes de travail participatifs pour que l'ensemble des acteurs puissent participer à la réinvention de leur territoire.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE ROCHEFORT OCÉAN NOUVELLE-AQUITAINE



25 
communes concernées

10 
projets développés
pour un montant
de 1024000 euros


63 288
citoyens bénéficiaires

Situé sur la façade atlantique et bordé par la Charente, le territoire de Rochefort Océan est composé d'îles, de presqu'îles, de communes littorales et de marais. L'essentiel de son activité économique est donc tourné vers la mer. Soucieux de protéger ce patrimoine naturel, les acteurs du territoire souhaitent faire de l'économie circulaire le principe central de leur transition écologique.

QUAND DES ENTREPRISES FAVORISENT UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Fort de son identité marine, le territoire de Rochefort océan abrite une économie locale solide, basée sur l'industrie navale et conchylicole. Lors de l'élaboration de son contrat de transition écologique en 2019, plusieurs entreprises de ce secteur ont constaté qu'elles généraient des chutes de production de matériaux composites ainsi que d'autres déchets – comme le néoprène, les coquilles d'huîtres, les déchets du BTP et même les carcasses de bateaux de plaisance – sans pouvoir les valoriser. Désirant réduire leur impact sur l'environnement, les entreprises ont donc créé l'association Circul'R pour favoriser une économie plus circulaire à l'échelle du territoire.

Portés par la mobilisation de tous, l'association et les élus locaux ont réussi à mettre en place toute une filière de recyclage des déchets. Ont donc vu le jour : une ressourcerie accueillant les déchets des entreprises du BTP à Rochefort, des bacs à marée sur les plages de Fouras permettant aux citoyens d'y déposer les déchets trouvés sur les plages ou encore un atelier de réinsertion à Tonnay-Charente réparant des vêtements destinés à être jetés. Renforcés par le contrat de transition écologique, ces projets ont également inspiré certains agents de l'agglomération

" L'économie circulaire n'est pas un pari sur l'avenir, c'est une révolution qui s'opère dès aujourd'hui. Elle n'est pas une utopie : elle amorce ce qui sera, demain, une réalité. "

Hervé Blanché,
président de la communauté
d'agglomération Rochefort Océan,
maire de Rochefort



qui ont, par exemple, ouvert une recyclerie sportive ou un chantier de déconstruction de bateaux.

Aujourd'hui, les élus de la collectivité travaillent à la création d'un lieu dédié à l'économie circulaire et souhaitent sensibiliser leurs citoyens à ce principe à travers des expositions artistiques. Dans une logique de préservation de ses espaces naturels et d'optimisation de ses ressources, Rochefort océan a donc su organiser toute une filière en embarquant ses acteurs socio-économiques comme ses citoyens.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CŒUR HAUTE LANDE NOUVELLE-AQUITAINE



26 
communes concernées

9 
projets développés
pour un montant
de **4 393 277 euros**


15 557
citoyens bénéficiaires

Abritant une partie de la plus grande forêt de France, la communauté de communes de Cœur Haute Lande est un territoire dont l'histoire s'est construite autour du bois et dont l'économie locale est, de fait, fortement soumise aux aléas climatiques. La résilience de ses entreprises et la diversification de son tissu économique sont donc au cœur de sa transition écologique.

QUAND DES COMMUNES REDONNENT VIE À UNE FRICHE INDUSTRIELLE

De l'exploitation forestière à la production de pâte à papier et à la fabrication de meubles, le travail du bois et de la forêt occupe une place centrale dans l'histoire de France. Née sous Louis XIV de la planification colbertiste, la forêt française telle que nous la connaissons fut d'abord plantée pour construire les navires de la flotte française – indispensable à la puissance maritime du royaume – et alimenter un stock stratégique de ce qui était à l'époque la première ressource énergétique, le bois de chauffe.

Couvrant aujourd'hui 30 % du territoire métropolitain, la filière du bois et de la forêt emploie 440 000 personnes et repose sur un espace forestier de 16 millions d'hectares dont la bonne santé classe la France parmi les pays les mieux placés en matière de puits de carbone : avec près de 70 millions de tonnes de CO₂ captées chaque année, les forêts françaises permettent de stocker 14 % des émissions de gaz à effet de serre du pays.

Avec ses pins maritimes, le département des Landes fait partie intégrante de cette industrie et a construit son économie autour de ses arbres. Abritant plus de 5 700 entreprises de la filière, le

" Après la tempête, nous pensions que notre économie locale était fragilisée à jamais. Mais nous avons voulu planter les semences d'une nouvelle économie sur cette friche abandonnée, car il faut savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va. "

Dominique Coutière,
président de la communauté
de communes de Cœur Haute Landes

département est cependant confronté à deux phénomènes symptomatiques de l'internationalisation que le bois a connue au cours des vingt dernières années : le secteur souffre en effet de l'augmentation des importations de bois tropicaux, tout en devant affronter une baisse de compétitivité dans le domaine de la coupe et de la scierie face à des pays émergents.

La communauté de communes de Cœur Haute Lande est au centre de ces problématiques. Comme les autres communautés de communes du Sud-Ouest, elle a été frappée de plein fouet par la tempête Klaus en 2009. Considérée comme l'une des tempêtes les plus destructrices qu'a connu la France depuis celles de 1999, elle a provoqué l'abattage de 40 % des arbres du territoire et engrangé la coupe de 20 % d'arbres supplémentaires infectés par les maladies présentes sur les arbres à terre.

En très peu de temps, la filière locale a été confrontée à un volume trop important de bois à traiter et a été obligée de le vendre à très bas prix à des entreprises étrangères ayant des capacités de traitement plus importantes. Une fois la tempête passée, la reprise de l'activité n'a pu se faire qu'à de très faibles volumes et a directement souffert d'une perte de compétitivité et d'une hausse des prix qui a finalement fait périlcliter le secteur.

Dans ce contexte, la commune de Moustey a choisi de redonner une seconde vie à un ancien site de coupe et d'exploitation forestière en y installant deux recycleries sur les 23 000 m² d'entrepôts laissés à l'abandon après la faillite de leur propriétaire. L'une accueillera un lieu de vente de vêtements et de meubles de seconde main, l'autre sera consacrée aux déchets du bâtiment et à un service de collecte et de réemploi des matériaux de la construction.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CARCASSONNE AGGLO OCCITANIE



82 
communes concernées

40 
projets développés
pour un montant
de 9 669 534 euros


109 896
citoyens bénéficiaires

Au cœur du Languedoc, le Carcassonnais est réputé pour ses paysages d'exception et ses châteaux cathares. Victime d'intempéries régulières et de crues à répétition, le territoire souhaite se préparer à l'accélération des aléas climatiques en intégrant la notion de risque et de résilience dans sa trajectoire de transition écologique.

QUAND DES COMMUNES AMÉLIORENT LEUR RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La communauté d'agglomération de Carcassonne a été touchée par les crues à répétition de l'Aude et a vu, en octobre 2018, nombre d'infrastructures et d'habitations détruites. 71 des 82 communes de l'agglomération ont été durement touchées avec la destruction d'habitations et de bâtiments publics, dont une école, de nombreuses routes et des ponts. Les habitants ont, pour certains, tout perdu.

Face à l'ampleur des dégâts et des travaux de reconstruction à entreprendre, l'agglomération de Carcassonne a décidé de faire de cet événement non pas un traumatisme mais une opportunité pour aller de l'avant et faire de l'agglomération un territoire exemplaire en matière de transition écologique. Au moment de la reconstruction, le contrat de transition écologique a été l'outil le plus adapté pour fixer les grandes orientations du chantier et imaginer des projets répondant aux attentes de chaque commune, tout en opérant un partenariat étroit avec les services de l'État, les entreprises, les associations et les citoyens.

De nombreuses actions ont été mises en place au sein du contrat, où la reconstruction et le recyclage

« Face aux inondations qui ont été dramatiques pour l'ensemble de nos citoyens, nous avons voulu fonder une nouvelle vision du territoire. Économie, solidarités et transitions sont les maîtres-mots de cette transformation, qui s'inscrit dans le respect du passé et dans une projection vers l'avenir ! »

Régis Banquet,
président de Carcassonne Agglo

des matériaux du bâtiment ont une place centrale. À travers la Maison de l'innovation et avec la Fédération française du bâtiment, l'agglomération participe ainsi à l'initiative « Building Information Modeling » (BIM) qui vise à réunir tous les spécialistes du bâtiment dans un seul cluster afin de devenir un pôle de référence en matière de construction numérique, engagé dans une démarche environnementale de haute performance énergétique.



De nombreuses habitations doivent être également démolies pour améliorer l'écoulement des ruisseaux traversant les différentes communes concernées : entre 150 et 200 logements devront ainsi être reconstruits. Parmi ces communes, celles de Villegailhenc et Couffolens ont décidé d'expérimenter le BIM et de repenser leur aménagement urbain en construisant des écoquartiers.

Pour ne pas perdre la trace des habitations et des lieux qui ont été détruits par les inondations, l'agglomération et le département de l'Aude ont également décidé de mettre en place un travail de mémoire en récoltant des témoignages d'habitants, d'élus, des bénévoles et des forces d'intervention afin de sensibiliser au risque d'inondation.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE

OCCITANIE



37 
communes concernées

40 
projets développés
pour un montant
de 2 300 000 euros


127 530
citoyens bénéficiaires

Au cœur du parc naturel de la Narbonnaise, le Grand Narbonne s'est construit au fil des siècles autour des garrigues et des vignes. Confronté à la hausse des températures ainsi qu'à un déclin de son attractivité économique, le territoire cherche aujourd'hui à insuffler une dynamique d'innovation en devenant un pôle exemplaire de la transition écologique.

QUAND DES VITICULTEURS RÉUTILISENT L'EAU POUR LUTTER CONTRE LA SÉCHERESSE

Au cœur du Languedoc-Roussillon, le département de l'Aude abrite plus de 70 000 hectares de vignes. Sa culture vigneronne est l'une des plus anciennes de France puisque les premières traces de viticulture remontent à l'Antiquité. Au cours des XIX^e et XX^e siècles, la position idéale de Narbonne en a fait le point de départ pour les exportations de vin du Languedoc dans toute l'Europe, permettant l'essor économique de la ville et la valorisation du vin produit dans la région. Malgré une diminution de la consommation de vin en France, l'agglomération du Grand Narbonne compte aujourd'hui plus de 1 700 viticulteurs et bénéficie de cinq appellations d'origine contrôlée (AOC) sur son territoire.

Alors que l'irrigation des vignes est essentielle à la qualité des vins, les producteurs du Grand Narbonne sont confrontés à des épisodes réguliers de sécheresse de plus en plus intenses et doivent faire face, en période estivale, à une raréfaction des pluies ainsi qu'à des restrictions administratives de consommation d'eau. Avec le réchauffement climatique, le stress hydrique des vignes, visible par le jaunissement des feuilles, arrête ainsi la maturation du raisin et oblige les

vignerons à couper parfois jusqu'à 10 % de leurs plants, menaçant leurs récoltes et leur modèle économique.

Dans ce contexte, le Grand Narbonne a lancé dès 2013 un projet d'expérimentation de réutilisation des eaux usées traitées par les stations d'épuration pour irriguer, à l'aide d'un système de goutte-à-goutte, les vignobles locaux. Grâce à la mobilisation des viticulteurs de Gruissan, des entreprises Véolia et Aquadoc, de l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), de la région Occitanie et des services de l'État, 80 hectares de parcelles viticoles sont aujourd'hui irrigués avec de l'eau réutilisée sur la commune de Gruissan.

En 2017, le Grand Narbonne a décidé de réitérer l'expérience avec la cave-coopérative des vignobles de Cap Leucate et les viticulteurs de Roquefort-des-Corbières en irriguant 15 hectares de vignes sur la commune de Roquefort-des-Corbières, cette fois-ci en partenariat avec l'entreprise BRL Exploitation et l'Institut français de la vigne et du vin (IFV).

C'est aujourd'hui toute une filière de réutilisation des eaux usées de station d'épuration qui s'est constituée au centre du Grand Narbonne. À terme, l'agglomération ambitionne de s'appuyer sur la mobilisation de son contrat de transition écologique afin de réutiliser l'eau de 34 stations d'épuration et donc de préserver ses vignes face au réchauffement climatique.

" Alors que la ressource en eau devient une denrée rare, nous avons voulu miser sur les innovations écologiques. Le contrat de transition écologique lie ainsi respect de l'environnement et développement de nouvelles filières. "

Jacques Bascou,
président du Grand Narbonne



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE-ET-GESVRES PAYS DE LA LOIRE



12 
communes concernées

11 
projets développés
pour un montant
de 2724600 euros


62 179
citoyens bénéficiaires

Constitutifs de l'identité du territoire et contribuant à un cadre de vie apprécié et reconnu, les haies bocagères et les espaces forestiers font partie intégrante des paysages de la communauté de communes d'Erdre-et-Gesvres, située au centre de la Loire-Atlantique. Apportant au territoire de multiples atouts, la préservation de ces espaces bocagers est aujourd'hui au centre de son ambition écologique.

QUAND DES COMMUNES PROTÈGENT LES HAIES BOCAGÈRES

Issus de défrichements opérés au Moyen-Âge pour subvenir aux besoins d'une population rurale de plus en plus dense, les haies ont, à l'époque, permis de limiter la divagation des troupeaux et fourni des fruits et des baies aux habitants. Maintenus en France jusqu'au milieu du XX^e siècle, les paysages bocagers ont toutefois décliné après la Seconde Guerre mondiale du fait des regroupements massifs de parcelles et de la mécanisation agricole.

Soucieuse de préserver ses paysages bocagers et de développer une activité économique locale non délocalisable, la communauté de communes d'Erdre-et-Gesvres veut profiter de sa richesse en forêts privées et haies bocagères pour développer une filière bois-énergie, bois-construction et produits connexes basée sur une exploitation respectueuse de l'environnement. Cela permettra notamment de faire des coupes d'arbres régulières et donc d'augmenter le stockage de CO₂ : plus les arbres sont coupés et entretenus, plus leur capacité de stockage de carbone est élevée.

La communauté de communes souhaite donc encourager les acteurs locaux à planter des

" Nos paysages boisés et nos bocages, ce sont des éléments centraux de notre richesse. Il faut les entretenir pour capter le carbone et les gérer durablement. Le contrat nous a permis de définir cette vision d'ensemble au service du territoire et de la planète. "

Yvon Lerat,
président de la communauté
de communes d'Erdre-et-Gesvres



essences locales et à continuer d'entretenir et maintenir les boisements de haies bocagères qui alimenteront ainsi la future filière de bois-énergie et de bois-construction. Afin de faire émerger de nouvelles filières de transformation et de valorisation des coupes de bois, la communauté de communes souhaite notamment s'appuyer sur le nouveau label haie, qui garantit la durabilité de la gestion des haies et favorise l'approvisionnement en circuit court.

La gestion des forêts et des haies ne saurait toutefois se réduire à une vision purement économique et la communauté de communes a à cœur de valoriser les services environnementaux offerts par ces dernières. Variés, ces services vont du stockage de carbone au maintien de la biodiversité, en offrant des refuges aux oiseaux et aux insectes et en préservant la rivière Erdre. Enfin, le succès de ce projet dépendra aussi de l'adhésion de la population locale. C'est pourquoi, la communauté de communes souhaite engager des actions pédagogiques dans l'objectif de sensibiliser l'opinion publique à l'intérêt de l'exploitation des haies et des espaces forestiers et par là même d'améliorer l'acceptabilité sociale des coupes.



PETR DU BRIANÇONNAIS, DES ÉCRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



36 
communes concernées

20 
projets développés
pour un montant
de 5 800 000 euros


35 631
citoyens bénéficiaires

Au cœur des Alpes, le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel. La beauté de ses paysages est toutefois synonyme d'un isolement géographique qui rend le territoire dépendant de ses voisins en matière d'énergie et d'alimentation. Conscient de ce déséquilibre, le territoire souhaite s'emparer de la transition écologique pour le résorber.

QUAND DES ÉLUS METTENT LA SOLIDARITÉ AU CŒUR DE LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Plus que partout ailleurs, la solidarité entre citoyens est essentielle à la vie de montagne : la circulation y est ardue, l'alimentation fortement dépendante de la vallée et le climat parfois tempétueux. Au cœur des Alpes, le Briançonnais est symbolique de cet esprit de solidarité puisqu'il a été au centre de la république des Escartons de 1343 à 1789.

Première communauté montagnarde, cette république a été créée sur la base d'une confiance réciproque pour organiser la solidarité et une collaboration entre les différents villages. Elle garantissait, à l'époque, une mutualisation des forces comme des faiblesses, sa devise étant que lorsque l'un tombe, tous les autres le relèvent. 51 communes, réunies en 5 escartons, ont ainsi racheté les droits seigneuriaux, qui permettaient de gouverner indépendamment un territoire, afin de se constituer en république indépendante dans laquelle les habitants avaient droit de cité.

Inspiré par son histoire, le pôle d'équilibre territorial rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras a choisi de s'engager dans la transition écologique en gardant

**" La transition écologique
ne sera possible que si elle
est démocratique. "**

Pierre Leroy,
président du PETR du Briançonnais,
des Écrins, du Guillemois et du Queyras

l'esprit des Escartons et en plaçant la solidarité entre ses 36 communes au cœur de son projet. Déjà impacté par le réchauffement climatique, le PETR connaît en effet une accélération des intempéries qui provoquent des éboulements de plus en plus fréquents sur ses routes, coupant ainsi ses possibilités de déplacements et de ravitaillement.



En organisant de nombreuses démarches de participation citoyenne, avec des débats dans chaque commune et des cycles de conférences autour du climat, le PETR a réussi à mobiliser tous ses citoyens pour imaginer des solutions concrètes aux problématiques de son territoire. 700 personnes se sont ainsi réunies en 6 groupes de travail et ont imaginé la mise en place d'un pôle d'économie circulaire où les déchets des restaurants, des écoles et des hôpitaux seront collectés à cheval pour être acheminés vers un lieu de compost sur une exploitation maraîchère attenante et permettront, ensuite, d'approvisionner en fruits et légumes ces mêmes lieux de restauration collective. Moteurs de leur contrat de transition écologique, les habitants du territoire se sont ainsi approprié leur histoire pour relever les défis propres à leurs communes.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GRASSE

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



23 
communes concernées

20 
projets développés
pour un montant
de 1001525 euros


101 795
citoyens bénéficiaires

Riche de ses paysages provençaux, le Pays de Grasse bénéficie d'une faune et d'une flore remarquable. Sa parfumerie faisant sa renommée depuis le XVII^e siècle, le territoire est un haut lieu touristique. Désireux de perpétuer les traditions et savoir-faire locaux, le territoire a choisi de placer l'innovation au cœur de sa transition écologique pour faire face au réchauffement climatique.

QUAND DES ASSOCIATIONS PRÉSERVENT DES SAVOIR-FAIRE HISTORIQUES

Capitale mondiale du parfum, Grasse et son arrière-pays sont reconnus pour leur savoir-faire en la matière depuis des décennies. Cependant, à la fin des années 1990, la production locale s'est effondrée du fait d'un coût élevé ainsi que de la pression foncière et démographique. La délocalisation de la production de roses, jasmins ou tubéreuses, initiée dès le début du XX^e siècle avec l'apparition de l'extraction par solvant volatil, s'est accélérée au point de voir réduire le nombre de producteurs de plantes à parfum à une poignée d'agriculteurs locaux, pourtant détenteurs de savoir-faire ancestraux garantissant une qualité supérieure et des connaissances sans équivalent.

La pression foncière de la région et la production massive de matières premières synthétiques ont achevé la perte en compétitivité et la déstructuration de la filière. De ce constat, et avec la volonté de mettre en œuvre une production biologique certifiée, est alors née, en 2006, l'association Les Fleurs d'exception du Pays de Grasse, qui a lancé une dynamique locale pour préserver la filière et lui donner une seconde vie.

" Engager la mutation du territoire en nous appuyant sur son histoire, celle des parfums, c'était l'évidence de ce contrat. "

Jérôme Viaud,
président du Pays de Grasse

Accompagnant l'installation de jeunes agriculteurs et la transmission des savoir-faire, l'association a depuis permis la création de 15 nouvelles exploitations locales de fleurs de parfum.

En s'engageant dans un contrat de transition écologique, le Pays de Grasse a organisé un Grenelle des parfums en octobre 2018 et construit, avec 200 acteurs locaux (État, élus locaux, associations environnementales, entreprises spécialisées, citoyens) des objectifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité.

Dans ce contrat, le projet de l'Aromatic FabLab vient créer, avec l'Association Les Fleurs d'exception du Pays de Grasse, une pépinière d'entreprises destinée aux agriculteurs producteurs de plantes à parfum. L'objectif ? Accompagner l'installation des jeunes agriculteurs, transmettre les connaissances en matière de cultures ancestrales et faire de la recherche et développement sur les espèces nécessaires à la culture des plantes à parfum.

En s'adressant directement aux grandes maisons de la parfumerie, l'association a su reconstruire une filière végétale locale et la restructurer, par exemple avec l'initiative du Pass saisonnier, en partenariat avec les services de l'État, qui permet la formation et le recrutement d'une main d'œuvre locale pour les récoltes et les gros travaux de culture, au lieu de recruter des travailleurs saisonniers venant parfois de très loin.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST OUTRE MER



5 
communes concernées

29 
projets développés
pour un montant
de **80 millions d'euros**


217 619
citoyens bénéficiaires

Situé sur la pointe des Galets, la côte ouest de la Réunion a accueilli le premier port de l'île à la fin du XIX^e siècle et continue d'être la porte d'entrée commerciale du territoire réunionnais. Le Territoire côte ouest (TCO) ambitionne aujourd'hui de faire de sa transition écologique une vitrine pour le rayonnement de la France dans la zone de l'océan Indien, tout en résorbant ses fortes inégalités sociales.

QUAND DES TERRITOIRES LUTTENT CONTRE LES INÉGALITÉS GRÂCE À L'INNOVATION ÉCOLOGIQUE

Alors que 14 % des Français vivent en-dessous du seuil de pauvreté en France métropolitaine, ils sont 38 % sur l'île de La Réunion, et seraient, selon l'INSEE, 51% sans les aides de l'État. Faute d'une activité économique suffisante en dehors du tourisme, les Réunionnais n'ont que très peu de perspectives d'emploi. Le taux de chômage y est de 24% pour l'ensemble de la population et concerne 42 % des jeunes. Si petit à petit, l'île parvient à réduire ses inégalités de revenus, ainsi qu'à faire reculer la pauvreté, elle est encore profondément marquée par une précarité et une misère sociale qui fracture son territoire.

Au nord-ouest de l'île, la ville du Port ne fait pas exception. Construite autour du plus grand port maritime de La Réunion à la fin du XIX^e siècle, cette commune a accueilli les premiers chantiers industriels de l'île et a vécu un essor démographique important au début du XX^e siècle. Manquant d'eau, d'infrastructures et d'espace, la ville a très vite souffert d'une forte densité et précarité avec, dans les années 1970, plus de la moitié de ses citoyens habitant dans des bidonvilles.

Si Le Port a aujourd'hui réussi à reloger la plupart de ses habitants dans des logements décents, la lutte

contre la pauvreté et pour le logement reste au cœur du travail des élus de la ville et de l'agglomération puisqu'elle connaît un taux de pauvreté très élevé, en particulier chez les jeunes. La fermeture du dernier bidonville de la ville en 2011 (Le bidonville de l'Oasis) a été le symbole de ce redressement. Situé au cœur de la ville, à proximité des infrastructures portuaires et de sa zone d'activités économique, ce témoin d'un passé douloureux de l'île de La Réunion avait choqué l'ensemble de la population par le dépistage de plusieurs cas de saturnisme en 2011.

Pour créer des opportunités pour la jeunesse du Port, la communauté d'agglomération du Territoire de la côte ouest et la ville du Port ont décidé de construire, à la place de l'ancien bidonville, un campus d'innovation selon un modèle unique en outre-mer : en développant au cœur de l'agglomération un lieu original de coopération entre le monde académique, l'entreprise et les collectivités locales, utilisant les chantiers de l'écocité Tropicale et Insulaire comme terrain de recherche et développement et de démonstration. Les élus souhaitent ainsi faire de leur territoire un pôle d'excellence écologique au milieu de l'océan Indien.

Ce projet de Campus de l'innovation tropicales et insulaires (CITI) se découpe en six domaines stratégiques : l'aménagement de la ville durable et résiliente, l'architecture et le bâtiment tropical et insulaire, la transition énergétique en zone non interconnectées (ZNI), la mobilité et les transports, le territoire numérique « Smart-Island » et la filière économie bleue. L'ancien bidonville deviendra la vitrine d'un savoir-faire français et ultramarin qui pourra adresser des marchés aussi importants que l'urbanisme dans la ceinture tropicale ou le développement d'une économie de la connaissance de l'océan Indien.

" Avec le contrat de transition écologique, nous avons voulu bâtir un modèle de développement au service des Réunionnais. Il repose sur une économie de la connaissance, de la montée en compétences et de l'innovation. "

Joseph Simalé,
président du Territoire Côte Ouest

CHARTRE DU COMITÉ D'ORIENTATION DES TERRITOIRES EN TRANSITION

COMMENT DÉFINIR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE D'UN TERRITOIRE ?

Conscients d'une part de l'impact de la crise du Covid-19 sur notre société et notre planète et d'autre part du besoin de se réinventer rapidement, les membres du Comité d'orientation des Territoires en transition ont souhaité définir une vision commune pour atteindre cet objectif. Elle passe par la définition d'une cible quantitative et qualitative de ces transitions, en cours d'élaboration dans le cadre des travaux de l'ADEME (Vision 2050) et du Conseil national de la transition écologique (France 2050). Elle passe aussi par la définition d'une méthode. Cette transition écologique et solidaire est celle d'un territoire sobre, inclusif et résilient, qui répond avant tout aux besoins primaires de sa population. Elle s'appuie sur un cap, des dynamiques, un souci constant d'évaluation et d'amélioration.

La transition écologique et solidaire prend corps dans le bloc communal, trouve sa pertinence à l'échelle de l'intercommunalité (ou du groupement d'intercommunalités), en cohérence avec les orientations stratégiques de la région. Elle doit donc être mise en œuvre avec tous les autres acteurs territoriaux, afin de faciliter, construire ensemble et mutualiser les moyens.

À l'identique, une articulation réfléchie avec l'État est essentielle à la réussite de la transition écologique territoriale. Cette relation entre l'État et les territoires doit ainsi être guidée par les principes de co-construction, de coopération, en privilégiant l'horizontalité par rapport à la verticalité, et se posant en État-facilitateur, prenant en compte la diversité territoriale et permettant, tout en l'encaissant, l'expérimentation et la différenciation.

Dans tous les cas, la réussite de la transition écologique et solidaire locale impose de mener une transformation co-construite et globale du territoire. Pour se réinventer, le territoire doit détenir une vision transversale de sa transformation. La transition écologique appelle ainsi des transitions économiques et sociales. Une mise en mouvement transversale s'impose en conséquence et doit s'appuyer sur des solidarités fortes et une démocratie locale active.

Sur ce dernier point, il ressort des échanges que la transition écologique et solidaire peut et doit être couplée avec la transition démocratique, marquée par un souhait des citoyens de participer davantage aux décisions des pouvoirs publics. Une transition réussie se mesure ainsi tant au niveau des moyens mobilisables et mobilisés, de ses résultats, qu'au niveau de ses méthodes. Une dynamique fédératrice, créant du lien humain sur le territoire, est un facteur de réussite important, qui nourrit le principe d'un « territoire vivant ».

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE TERRITORIALE ?

■ 1. La mise en récit d'un projet territorial est un prérequis à ces transformations.

L'axe structurant d'une mise en transition d'un territoire est la réflexion autour d'un récit commun et partagé. Ce projet territorial définit un chemin vers un avenir meilleur tout en étant consensuel et porté par tous les acteurs locaux. Plus les forces vives du territoire y contribuent, plus ses actions seront acceptées et plus ses participants partageront un sentiment d'appartenance aux dynamiques de transition du territoire.

I. Établir un diagnostic du territoire

Tout changement s'accompagne en premier lieu d'un diagnostic du territoire, élaboré localement et collectivement, tenu à jour et nourri en permanence. Ce dernier est spécifique à chaque territoire puisqu'il doit prendre en compte son histoire, ses forces, ses faiblesses et ses opportunités, la géographie de ses acteurs locaux, mais aussi ses dépendances, ses menaces et ses vulnérabilités. Les membres du comité d'orientation souhaitent préciser ce diagnostic met d'abord en avant les besoins primaires du territoire. Il s'appuie sur les stratégies écologiques, économiques et sociales existantes aux différents niveaux territoriaux, voire les contractualisations en cours ou passées.

II. Définir une trajectoire et des objectifs

Une fois le diagnostic établi, les acteurs locaux définiront la trajectoire écologique et solidaire du territoire. Elle contribuera à l'atteinte des objectifs internationaux, européens, nationaux, régionaux et locaux. S'il est évidemment question du futur désirable, elle doit pour autant demeurer réalisable. Se fixer des objectifs concrets avec différentes temporalités (court, moyen et long terme), tout en gardant le cap défini et le souci de leur faisabilité est un impératif. Ce processus est éminemment cyclique et la vision des objectifs doit donc pouvoir s'ajuster en fonction de la réalité et des moyens alloués.

III. Fédérer autour d'un projet de territoire partagé

La mobilisation large autour du projet de transition est une condition de sa réussite. La construction d'un récit collectif doit ainsi se faire en collaboration avec tous les acteurs du territoire : État, collectivités territoriales, acteurs économiques, environnementaux, sociaux, syndicaux, citoyens, etc. La participation des acteurs locaux à la construction, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet est un critère d'acceptabilité des mesures convenues et un facteur de lien humain et social sur le territoire. À l'identique, l'inscription des acteurs économiques dans la logique de responsabilité territoriale des

entreprises est la première étape des approches alternatives ou innovantes, comme l'économie circulaire, l'économie de la coopération et de la fonctionnalité ou l'économie sociale et solidaire.

■ 2. La transition écologique et solidaire du territoire nécessite de développer une approche systémique.

La transition écologique et solidaire est avant tout une transition globale, c'est-à-dire multithématique. Par définition, sa mise en œuvre doit donc être transversale et éviter le cloisonnement des politiques publiques. La transformation des modes de travail de l'action publique ou encore l'encouragement à la coopération sont des conditions de réussite de la transition.

I. Réformer les méthodes de gouvernance territoriale

Pour assurer une transition territoriale réussie, il est nécessaire d'associer systématiquement tous les acteurs et de repenser les modes de décision. Ces changements passent par une approche usager des problématiques, plaçant le citoyen au cœur des politiques publiques, ou encore le positionnement de l'État comme facilitateur des démarches locales.

II. Profiter de l'intelligence collective

Pour accroître cette participation des forces vives du territoire et libérer les initiatives territoriales, la co-construction est placée au cœur du projet de territoire et de sa mise en œuvre. Cela passe par la participation des entreprises, créatrices d'emploi et pourvoyeuses de solutions multithématiques, engagées dans ces transitions dans le cadre de leur responsabilité sociale et environnementale (RSE) par leur raison d'être ou en tant qu'entreprise à mission. La participation des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) est toute aussi essentielle.

Cela passe enfin par la participation des citoyens, avec de nouvelles modalités de dialogue (notamment grâce aux outils numériques ou la mise en place d'ateliers et de conférences), de

décision (budgets participatifs, votes en ligne) et **d'évaluation de l'action publique**. En cela, la transition écologique et solidaire est le vecteur d'une transition démocratique, qui donne la parole aux citoyens.

■ 3. La réussite de la transition écologique et solidaire est fondée sur la mobilisation de nouveaux moyens d'ingénierie, de financement et d'animation des dynamiques locales.

Depuis plusieurs années, les acteurs territoriaux soulignent un **besoin d'ingénierie territoriale au service des dynamiques locales**. Ce besoin se décline en une offre externe (fondée sur l'État et les bureaux d'études, mais aussi l'ingénierie de pair-à-pair entre les collectivités), et une offre interne (fondée sur les ressources humaines propres à chaque collectivité territoriale), toutes deux nécessaires au montage des projets et à leur financement. Le besoin d'ingénierie se double d'un **besoin d'animation au niveau du territoire**, pour faire vivre la mise en œuvre du projet territorial et réussir les transitions territoriales.

I. Accompagner l'émergence des projets et leur pilotage

Les vagues successives de décentralisation ont généré **un transfert de compétences vers les collectivités territoriales**. Or, l'émergence de projets écologiques nécessite de **forts besoins en ingénierie humaine**, du fait de la pluridisciplinarité des actions de transformation. Un renfort des moyens d'ingénierie est donc essentiel à une transformation rapide de nos territoires. Il peut prendre la forme d'un renforcement des moyens de l'État, d'un renforcement des moyens des collectivités territoriales ou d'une **politique de compagnonnage** entre des territoires-pilotes de la transition et des territoires tout juste engagés dans la démarche.

Ce renfort d'ingénierie devra se coupler avec un **droit d'expérimenter, d'un droit à l'erreur et d'un droit d'innover**, pour que la transition écologique et solidaire épouse les contours et les particular-

ités de chaque territoire. Il repose enfin sur une mobilisation des moyens financiers à la hauteur des enjeux des transitions attendues.

II. Suivre, évaluer et améliorer les démarches de transformation

La stratégie de conduite du changement doit impérativement être **suivie, évaluée et améliorée dans le temps**. Allant de pair avec un droit à l'erreur ou à la réorientation du projet, l'évaluation permet de vérifier l'efficacité et d'améliorer un projet tout au long de sa vie et ainsi d'inspirer de nouvelles initiatives. Elle permet aussi de s'assurer que la trajectoire est maintenue (ou révisée) et que les solutions mises en place sont acceptées de tous.

Elle est aussi un **ingrédient de la participation**, puisqu'elle permet une bonne information des parties-prenantes et fait naître de nouveaux débats, voire des avenants aux stratégies de transformation. Cette **stratégie évolutive** est ainsi un des éléments-clés des contrats de transition écologique (CTE), enrichis tout au long de leur existence par de nouvelles actions et de nouvelles orientations.

III. Animer le projet et faire vivre une communauté

Afin que la transition écologique se fasse à dimension humaine, il est essentiel d'**assurer une animation locale** pour faire connaître, faire vivre et faire évoluer les dynamiques de transformation du territoire. Ces politiques d'animation et de partage nécessitent des moyens humains et financiers sur le territoire, mais elles sont aussi des éléments d'adhésion dans le temps des dynamiques et **de formation des citoyens à la transition écologique** tout au long de leur vie.

Plus généralement, elles permettent aux territoires de se **constituer en réseau**, d'alimenter des « **bibliothèques des savoirs écologiques** », en somme de s'instituer en **communauté apprenante** au sein desquelles les acteurs locaux **échangent, partagent les bonnes pratiques, voire parrainent des territoires** souhaitant engager leur propre transformation.

RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE TERRITORIALE EST UN PROCESSUS PERMANENT

La transition écologique et sociale territoriale est **un processus dynamique**, en perpétuelle évolution, **nourri par les contributions des acteurs et partenaires** de ces transformations locales : associations, entreprises, citoyens. Ces apports peuvent venir tant des représentants du territoire, que d'interlocuteurs d'autres territoires, car les outils numériques permettent désormais **un dialogue permanent entre les porteurs des transformations territoriales**. Des plateformes de partage, comme celle du réseau des contrats de transition écologique (CTE), ou des communautés apprenantes et les réseaux de collectivités, font ainsi **office d'espaces de construction permanente des transitions**.

La transition écologique et solidaire est une construction partagée entre la commune, l'intercommunalité (ou son groupement), le département, la région et l'État. Elle s'inscrit dans des objectifs

internationaux, européens et nationaux. C'est pourquoi, l'articulation entre les stratégies nationales et les stratégies territoriales est un véritable enjeu. La réussite de la transition écologique et solidaire dépend ainsi d'une part de la **mise en place d'une gouvernance adaptée** au regard des compétences dévolues à chacun, d'autre part d'**un juste équilibre entre co-construction des stratégies nationales et territorialisation des objectifs**.

Cet accord sur un objectif et une vision partagée de la transition doit aussi laisser **un espace à la recherche et la prospective**, dans la mesure où la science nous apprend chaque jour davantage et nous invite à innover dans nos manières d'appréhender les transitions nécessaires à la sauvegarde de notre pays et de notre planète.



1-2 Déplacement d'Emmanuelle Wargon en région Bretagne - Présentation du contrat de transition écologique du Val-d'Ille Aubigné

3 Salon « L'écologie dans nos territoires » Acteurs du contrat de transition écologique Carcassonne Agglo

4 Salon « L'écologie dans nos territoires » Acteurs du contrat de transition écologique du Pays de Grasse

5 Salon « L'écologie dans nos territoires » Acteurs du contrat de transition écologique de la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage

6 Salon « L'écologie dans nos territoires » - Acteurs des contrats de transition écologique de la communauté de communes Erdre et Gesvres et du pôle métropolitain Le Mans-Sarthe

7 Salon « L'écologie dans nos territoires » Acteurs du contrat de transition écologique de la communauté de communes Vitry, Champagne et Der

8 Salon « L'écologie dans nos territoires » Acteur du contrat de transition écologique de Haute Côte-d'Or

9 Déplacement d'Emmanuelle Wargon en Seine-et-Marne dans le cadre de la signature du contrat de transition écologique de Marne et Gondoire

10 Emmanuelle Wargon et Jean-Paul Michel, président de la communauté d'agglomération Marne et Gondoire, signent le contrat de transition écologique

11 Déplacement d'Emmanuelle Wargon dans les Hauts-de-France - Signature de l'extension du contrat de transition écologique Sambre-Avesnois-Thiérache

12-13 Déplacement d'Emmanuelle Wargon en Charente-Maritime - Présentation des projets d'économie circulaire issus des filières économiques locales et littorales et présentation du contrat de transition écologique Rochefort Océan

14-15 Emmanuelle Wargon visite l'atelier des nouvelles motorisations du lycée professionnel André Ampère de Vendôme

16-17 Visite d'Emmanuelle Wargon dans le Briançonnais pour la signature d'un contrat de transition écologique

ILS SOUTIENNENT LES CONTRATS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



DICOM/CAB/L20058 - Juillet 2020

Crédits photos : couverture : Créativenature.nl/AdobeStock - **Page 4** : A. Bouissou/Terra
Page 6 : L. Andronov/AdobeStock - **Page 8** : Shocky/AdobeStock - **Page 10** : T. Larpin/Flickr
Page 11 : G. Bourven/Flickr - **Page 12** : MickMan/AdobeStock - **Page 13** : PackShot/AdobeStock
Page 14 : H. Duarte/AdobeStock - **Page 15** : FreeProd/AdobeStock - **Page 16** : Lotharingia/AdobeStock
Pages 18-19 : Joveniaux/AdobeStock - **Page 20** : H. Bensliman/AdobeStock - **Page 22** : Zabu/Flickr
Page 24 : Juju3100/AdobeStock - **Page 25** : H. Bensliman/AdobeStock - **Page 26** : Thierry/AdobeStock
Page 28 : L. Janytz/AdobeStock - **Page 29** : Arenysan/Adobestock - **Page 30** : Sasha64F/AdobeStock
Page 33 : K. Guillois/AdobeStock - **Page 34** : Dattu/AdobeStock - **Page 35** : Forcdan/AdobeStock
Page 36 : Nancy/AdobeStock - **Page 38** : Endemickimages/AdobeStock
Pages 40-41 : D. Carles (1 à 15)/Terra - M. Bouquet (16 et 17)/Terra



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*